



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

09/12/2021

DATE D’AFFICHAGE

09/12/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 15
Votants : 24

OBJET

**Voyage scolaire avril 2022
Convention de Partenariat
PEP91**

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Transmise en sous-
Préfecture le 21/12/2021

Publiée le 22/12/2021

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L’an deux mille vingt et un, le mercredi 15 décembre 2021 à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Salle Jules Menet, étant donné la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie -Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

Étaient absents excusés :

Sylvain PASTORELLO
Stéphanie MARTINS VIANA
Laurent PERTHUIS,
Christine DAVOINE
Julien CAYZAC
Jacqueline GALEAZZI
Maria PYRKA
Philippe VAN ROSSOMME
Rodolphe WELSCH,

donne pouvoir à :

Ariel SHEPS
Alexa PELAGE
Stéphane RAYNAL
Claire HERLIN
Hervé FRANEL
Marie Solange GRILLOT
Marie, Solange GRILLOT
Mariannick MORVAN
Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Était (ent) absent (es) :

Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Léa PHALLIPOUX

DELIBERATION

**VOYAGE SCOLAIRE AVRIL 2022 – CONVENTION DE PARTENARIAT
PEP91**

Madame Mariannick MORVAN, Maire de la commune, informe l’assemblée que deux classes de l’école élémentaire Louis Moreau ont pour projet de partir en classe transplantée du 11 au 15 avril 2022 à Carolles dans le département de la Manche (50).

La classe de CM1 comporte 23 élèves et la classe de CM2 23 également.

Pour mener à bien ce projet, il convient de signer le contrat avec l’organisme Les PEP 91 et de fixer la participation familiale.

Il est proposé d’appliquer la répartition retenue pour l’organisation de séjours par la commune pour les fertois âgés de 6 à 17 ans.

VU le code général des Collectivités Territoriales,
VU l’avis de la commission scolaire du 08 décembre 2021,
VU l’avis de la commission des finances du 08 décembre 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A
L’UNANIMITE**

- **FIXE** le plafond de la classe transplantée 2022 à 434,84 € par enfant pour 40 enfants

- **APPROUVE** le coût du projet de l'école élémentaire Louis Moreau fixé à la somme de 17 393,50 € TTC pour 40 enfants.
- **RAPPELLE** le montant de la participation de la ville (délibération n° 2021-12-) comme suit : « la participation maximale de la commune sera de 450 € par enfant, plafonnée à 18 000 € par séjour ».
- **DIT** qu'en cas de dépenses supérieures à 18 000 €, la coopérative scolaire prendra en charge la différence.
- **FIXE** la participation familiale, par enfant, pour un séjour de 5 jours, 4 nuits en voyage scolaire, comme suit :

Quot 1	Quot 2	Quot 3	Quot 4	Quot 5	Quot 6	Quot 7	Quot 8	Extérieur
30%	34%	38%	42%	46%	50%	54%	58%	100%
130.45€	147.85€	165.24€	182.63€	200.03€	217.42€	234.81€	252.21€	434.84 €

- **DIT** que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 70878.
- **DECIDE** que le versement de cette somme est payable en 3 versements égaux pour les familles qui le désirent comme suit : 15 avril 2022, 15 mai 2022, 15 juin 2022.
- **DIT** que les versements s'effectueront lors de l'inscription de l'enfant et ne seront pas remboursables en cas de désistement, sauf en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat et toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,
Mariannick MORVAN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : VOYAGE SCOLAIRE AVRIL 2022 - CONVENTION DE PARTENARIAT PEP91

.....
Date de décision: 15/12/2021

Date de réception de l'accusé 22/12/2021
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 12_95

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20211215-12_95-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .1

Domaines de competences par themes
Enseignement

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 95 - DELIB VOYAGE SCOLAIRE AVRIL 2022 CONVENTION PARTENARIAT
PEP91.pdf (99_DE-091-219102324-20211215-12_95-DE-1-1_1.pdf)